

Résolution

« Pour l'usage des matériaux recyclés et plus écologiques dans les constructions communales »

Exposé des motifs :

La Tribune de Genève a récemment relevé qu'en Suisse le domaine de la construction n'utilisait encore peu de matériaux de construction recyclés, alors que les nouvelles techniques et processus de productions permettent, dans le respect des règles de sécurité, un usage plus courant de ces matériaux. Le media Heidi.news a également fait, en mai, un dossier complet sur le béton.

A Thônex, pour les chaussées et trottoirs du chemin de la Mousse et de la route de Jussy (secteur communal), nous avons déjà utilisé en partie du goudron recyclé qui a 2 avantages importants, soit une pose du revêtement à des températures plus faibles et donc plus agréables pour les ouvriers et soit l'usage de matériaux recyclés qui auraient été autrement mis dans des décharges éloignées de Genève, sans aucune valorisation.

Dans le domaine de la construction, on peut utiliser depuis quelques années des bétons partiellement à base de matériaux recyclés, diminuant ainsi des mises en décharges et des économies de creuse dans les gravières et carrières. De plus après des années de développement à l'EPFL un tout nouveau processus de production du béton va être mis en production en Suisse avec un procédé qui réduit de 40% la production de CO₂ lors du processus de production.* Il serait dommage de ne pas y avoir recours.

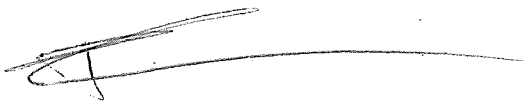
La production de béton au niveau mondial émet plus de CO₂ que le transport aérien ou maritime, alors même qu'il est encore peu utilisé dans certaines parties du monde.

En Suisse l'usage de ces types de matériaux est possible dans le respect des normes de sécurité en vigueur.

L'usage de ce type de matériaux dans nos futures constructions permettrait probablement des points supplémentaires pour l'obtention du label gold « cité de l'énergie ».

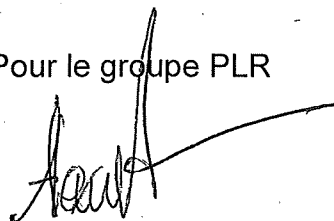
Pour ces raisons, sans pour autant interdire l'usage du béton ou du bitume « standard », nous souhaiterions que notre commune, et la Fondation du logement, étudient l'usage de ces autres matériaux et les privilégient, lorsque cela est possible, lors des nouvelles réalisations.

Pour le groupe PDC-VL



Ph. Calame

Pour le groupe PLR



Alexandra Munier

* explications : <https://actu.epfl.ch/news/un-nouveau-ciment-ecologique-pour-repondre-aux-bes/> et <https://www.tdg.ch/un-ciment-vert-suisse-apporte-une-reponse-aux-exces-de-co2-834586297547>

Texte de la délibération :

- Vu l'article 29 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- Considérant le peu de valorisation actuelle des matériaux recyclés dans la construction de bâtiments et de routes ;
- Considérant que l'usage de matériaux recyclés permet une baisse de production de CO₂ lié à la construction ;
- Considérant qu'il existe maintenant des procédés de fabrications du béton, mis en application par l'EPFL avec l'usage d'une part de LC3 dans la composition qui permet une réduction de 40% des émissions de CO₂ ;
- Considérant que l'usage de matériaux recyclés permet d'éviter l'enfouissement dans des décharges éloignées de Genève et évitant ainsi de nombreux trajets en camions,

sur proposition des groupes PDC-VL et PLR, le Conseil municipal décide

d'encourager l'administration et les autorités communales ainsi que le Conseil de la Fondation pour le logement de la Commune de Thônex à

- Étudier et privilégier l'usage d'une part de matériaux de construction recyclés pour les nouveaux projets communaux de bâtiments, d'ouvrages d'art et de routes ;
- Étudier et privilégier l'usage d'une part de matériaux moins générateurs de CO₂ pour les nouveaux projets communaux de bâtiments, d'ouvrages et de routes.